

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ANNECY - 7401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 22/07/2024 - B2024/011535 - 2008 D 00057 - 502 459 613 - A.S.I. - ANNECY
SOINS INFIRMIERS

1

BILAN SIMPLIFIÉ

Du 01/01/2022 Au 31/12/2022

Désignation de l'entreprise ASI- ANNECY SOINS INFIRMIERS

Adresse de l'entreprise 3 rue de Bonlieu 74000 ANNECY

Numéro SIRET* 50245961300027

Code APE 8690D

Durée de l'exercice en nombre de mois* 12

Durée de l'exercice précédent* 12

ACTIF

				Exercice N clos le 31/12/2022	Exercice N-1 clos le 31/12/2021
		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010	29 913,55	29 913,55	29 913,55
	Fonds commercial*	014			
	Autres*	016			
	Immobilisations corporelles*	028	9 258,87	8 715,74	853,42
	Immobilisations financières* (1)	040	850,00	850,00	850,00
Total I (5)		044	40 022,42	31 306,68	31 616,97
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	050			
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	060			
	Marchandises *	062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064			
	Créances (2)	068			
	Clients et comptes rattachés*	070			
	Autres* (3)	072			
	Valeurs mobilières de placement	080			13 320,00
	Disponibilités	084	21 277,64	21 277,64	10 078,20
	Charges constatées d'avance*	092			
Total II		096	21 277,64	21 277,64	23 398,20
Total général (I + II)		110	61 300,06	52 584,32	55 015,17

PASSIF

		Exercice N NET 1	Exercice N - 1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	30 000,00
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	2 986,65
	Réserves réglementées* (dont réserve spéciale des plus-values à long	129	2 986,65
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *	130	
	Report à nouveau	131	
	Résultat de l'exercice	132	
	Provisions réglementées	134	107,19
		136	-504,27
		138	-1,05
Total I		140	611,46
Provisions pour risques et charges		142	33 092,79
Total II		144	33 093,84
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	150	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	154	
	Fournisseurs et comptes rattachés*	156	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....	158	660,00
	Produits constatés d'avance	160	660,00
Total III		162	18 831,53
Total général (I + II + III)		164	21 261,33
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	170	
	(2) Dont créances à plus d'un an	172	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	174	
	(4) Dont dettes à plus d'un an	176	19 491,53
	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	178	21 921,33
		180	52 584,32
		182	55 015,17
		184	

Ces états ne peuvent être transmis sous cette forme à l'administration fiscale, ils ne sont pas agréés.

12

2

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ (En liste)

Du 01/01/2022 Au 31/12/2022

Désignation de l'entreprise

ASI- ANNECY SOINS INFIRMIERS

- RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le
31/12/2022Exercice N-1 clos le
31/12/2021

Ventes de marchandises*

Production vendue

biens

dont export
et livraison
intracommunautaires

services*

214 528,29

Production stockée*

(Variation du stock en produits intermédiaires,
produits finis et en cours de production)

Production immobilisée*

Subventions d'exploitation reçues

Autres produits

Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)

Achats de marchandises* (y compris droits de douane)

Variation de stock (marchandises)*

Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)

Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*

Autres charges externes* : (dont crédit bail :
mobilier : - immobiliers.....)

Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle* 243

Rémunérations du personnel*

Charges sociales (cf. renvoi 380)

Dotations aux amortissements*

Dotations aux provisions

Autres charges (Dont provisions fiscales pour implantations
commerciales à l'étranger 259

Total des charges d'exploitation (II)

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

PRODUITS ET
CHARGES DIVERS

Produits financiers

Produits exceptionnels

Charges financières

Charges exceptionnelles

Impôts sur les bénéfices*

2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit col. 2

Réintégrations

Rémunérations et avantages personnels non déductibles*

Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles

Provisions non déductibles*

Impôts et taxes non déductibles*

Divers*, dont intérêts excédent-

aires des cptes-cis d'associés 247

écarts de valeurs
liquidatives sur OPCVM*

248

Exonérations ou abattements sur le bénéfice et exonération des entreprises nouvelles, entreprises
implantées en zones franches urbaines ou en zone franche corse*

Divers (dont : Invest. dans les

DOM-TOM 344

créance due au report
en arrière du déficit*

346

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS

Bénéfice col. 1
Déficit col. 2

Déficit de l'exercice reporté en arrière :

(Entreprises I.S.)

Déficits antérieurs reportables :

(Entreprises I.S.)

248,84

dont imputés sur le résultat

Amortissements réputés différés créés (col. 1) ou imputés (col. 2)

RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS

Bénéfice col. 1

Déficit col. 2

Primes et cotisations
complémentaires facultatives 381Exonérations ou abattements*
entreprises nouvelles ou ZFU 382n° du centre de
gestion agréé : 388

Montant de la T.V.A. collectée 374

Effectif moyen
du personnel* : 376

dont apprentis

handicapés

Montant de la T.V.A. déductible sur biens
et services (sauf immobilisations) : 378

Cotisations personnelles de l'exploitant* : 380

26 264,54

Montant des prélèvements
personnels de 399

Ces états ne peuvent être transmis sous cette forme à l'administration

*Certifié Sincère et conforme
à l'original*

12

A.S.I. - ANNECY SOINS INFIRMIERS

Société d'Exercice Libéral à Responsabilité d'Infirmiers

Au capital de 30 000 euros

Siège social : 3 rue de Bonlieu – 74000 ANNECY

502 459 613 RCS ANNECY

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 22 02 2023

Les associés de la Société A.S.I. - ANNECY SOINS INFIRMIERS, au capital de 30 000 euros divisé en Trois cents parts de Cent euros chacune, se sont réunis au siège social de la société en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation de la gérance.

Sont présents :

Madame LAPLANTE Fanny propriétaire de 150 parts

Monsieur MONGRENIER Reynald propriétaire de 150 parts

Soit un total de 300 parts représentant la totalité du capital de la société
L'assemblée réunissant la totalité des parts composant le capital social est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'assemblée est présidée par Madame LAPLANTE Fanny cogérante associée de la société.

Madame la Présidente dépose sur le bureau et met à disposition de l'assemblée :

la feuille de présence
le texte des résolutions proposées
les statuts de la société
les comptes de résultat le bilan et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2022.
le rapport d gestion de la gérance sur l'activité de la société
le texte du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées par l'article L223.19 du code de commerce.

La Présidente déclare que tous les documents prescrits par l'article R 223,18 du code de commerce ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

La présidente rappelle que la présente assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- rapport de la gérance sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022
- approbation des comptes et quitus à la gérance
- approbation des rémunérations pour 2022
- approbation du rapport de la gérance sur les conventions de l'art L 223,19 du code de commerce
- affectation des résultats.

RM

LF

La présidente donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.
Après divers échanges de vues, personne ne prenant la parole, la Présidente met successivement aux voix, les résolutions suivantes de l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 approuve ledit rapport ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos.

La collectivité des associés approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

La collectivité des associés approuve également les rémunérations 2022 soit 71 900 euros pour Mr Reynald MONGRENIER et 45 700 euros pour Mme Fanny LAPLANTE.

La collectivité des associés donne à la gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat au cours dudit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide d'affecter le déficit de 1,05 euros au compte report à nouveau portant celui-ci à 106,14 euros créditeurs.

La collectivité des associés prend acte de la décision.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

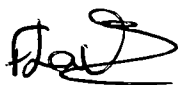
La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport spécial mentionnant l'absence de convention de nature de celles visées par l'art L 223,19 du code de commerce en prend acte purement et simplement.

Elle prend acte également des informations reconnues dans ce rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, de tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par les associés et la séance a été levée.

LAPLANTE Fanny



MONGRENIER Reynald

